

Année académique 2025 - 2026

Département des Sciences, des Technologies et du Vivant

Bachelier en informatique orientation développement d'applications

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 44	Fax : +32 (0) 65 40 41 54	Mail : eco.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE ID207 Expression écrite et orale en langue française			
Ancien Code	ECID2B07ID207	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	C/M/C/M/C/ IID2070		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Campus Mons Romain FARAONE (faraoner@helha.be) Yvan SCOYS (scoysy@helha.be) HELHa Campus Montignies Nathalie ELIAS (eliasn@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement s'inscrit dans les axes communicationnels et linguistiques de la formation. Elle vise à améliorer les compétences en français.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer**

- 1.1 Choisir et utiliser les moyens d'informations et de communication adaptés
- 1.2 Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive
- 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat

Acquis d'apprentissage visés

A l'issue de cette UE, l'étudiant sera capable :

- de présenter efficacement un exposé oral
- d'exprimer et produire de manière claire et professionnelle des informations par l'utilisation de vocabulaire et de principes grammaticaux adéquats.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECID2B07ID207A Communication en langue française

30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en informatique orientation développement d'applications

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Communication en langue française			
Ancien Code	3_ECID2B07ID207A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MIID2071		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Romain FARAONE (faraoner@helha.be) Yvan SCOYS (scoysy@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Au cours de son parcours professionnel, l'informaticien·ne devra faire face à des situations de communication écrite et orale ; sa performance dans cette facette du quotidien sera évaluée par ses collègues, ses supérieurs hiérarchiques et ses clients. Il est donc important d'en maîtriser les aspects normatifs.

Aussi cette activité d'apprentissage vise-t-elle à améliorer les compétences en oralité mais aussi sensibilise-t-elle à la relecture orthographique, à la structuration de textes et à l'usage efficace et responsable de l'IA générative.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant·e sera capable :

- de présenter efficacement un exposé oral ;
- de défendre par écrit un point de vue ;
- de se relire efficacement afin d'éviter les erreurs d'orthographe/de grammaire ;
- de prompter avec efficacité et d'utiliser l'IA générative avec esprit critique.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

GRAMMAIRE - ORTHOGRAPHE

- grammaire (l'accord du verbe, l'accord du participe passé, l'adjectif, les déterminants...)
- conjugaison
- orthographe

COMMUNICATION ECRITE et REDACTIONNELLE

- différences entre le français oral et le français écrit ;
- écrits professionnels

COMMUNICATION ORALE

- l'exposé oral
- savoir se présenter dans le cadre d'un entretien d'embauche

UTILISATION D'OUTILS NUMERIQUES

- Antidote
- Parcours Ecrire à la HELHa

- IA générative : apprendre à prompter

Démarches d'apprentissage

Alternance de théorie et de pratique, travaux de groupe et correction des erreurs présentes dans les travaux rédigés par l'étudiant·e ou son groupe.

Dispositifs d'aide à la réussite

Les exercices servent d'évaluation formative et permettent donc un feedback régulier. L'étudiant est invité à se signaler auprès de l'enseignante s'il rencontre des difficultés, afin d'établir une remédiation possible.

Sources et références

Bled Projet Voltaire, (2022). Les 100 fautes à ne plus faire !, hachette
Blein, B. (2020). Parler en public : Tout pour être à l'aise à l'oral, réunion professionnelle, examen, entretien d'embauche (Nouvelle éd.). Larousse.
Defays, J.-M., Maréchal, M., Mélon, S. (éds), La maîtrise du français, du niveau secondaire au supérieur, De Boeck Université, 2000
Fayet, M., & Nishimata, A. (2019). Savoir rédiger le courrier d'entreprise (Nouvelle éd. augmentée). Éditions Eyrolles.
Salomon, C. (2023). L'orthographe en 100 cartes mentales et en audio, dbs
Scheepers, C. (2013). L'argumentation écrite. De Boeck-Duculot.
Spicher, A. (2021). Bien écrire, bien rédiger en 40 fiches (2e édition). Paris : Studyrma.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Cours déposées sur Connected
Parcours Écrire à la HELHa et Réussir à la HELHa
Antidote Web
Toute vidéo, tout audio etc. mentionné en cours

4. Modalités d'évaluation

Principe

Au Q1, l'évaluation portera sur des productions à rendre en TJ et comptera pour 30% de la note finale.

Au Q2, la remise d'un travail comptera pour 30% de la note finale. La présentation orale hors session de ce travail constitue 40% de la note finale.

Au Q3, les étudiant·e·s qui n'ont pas obtenu 50% de la cote finale doivent présenter un travail écrit et oral individuel.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	30	Trv	30		
Période d'évaluation			Exo	40	Exm	100

Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux, Exo = Examen oral, Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres

activités d'apprentissage composant l'UE). N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation. Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

La participation étant essentielle, trois absences non justifiées par un CM ou un ML entraînent une note PP à l'évaluation continue et donc au reste de l'AA.

Sauf mention explicite de la part de l'enseignant, toute utilisation de l'intelligence artificielle est rigoureusement proscrite dans les activités requises au sein de cette UE. Dans tous les cas, il est interdit de présenter des contenus générés par l'IA (textes, images, codes, musiques, etc.) comme étant de sa propre création. L'enseignant peut demander aux étudiant·e·s des explications sur la genèse de certaines sections des travaux, d'initier des vérifications supplémentaires. En cas de doute, il est de sa liberté d'ajouter des épreuves orales au dispositif d'évaluation.

La procédure pour faute grave ou fraude prévue aux articles 109 et suivants du RGE s'appliqueront aux étudiant·e·s qui ont recours à des systèmes d'IA génératives d'une manière non conforme aux utilisations prévues dans cette fiche ECTS ou dans la Charte d'utilisation responsable de l'intelligence artificielle (IA) générative à la HELHa. Cette charte s'applique à la présence fiche ECTS dans sa version validée par le Conseil pédagogique du 12 mars 2024 et l'Organe de Gestion du 2 juillet 2024.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).